

LOUZAC

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION LOCALE

SAINT ANDRÉ

DÉCEMBRE 2023

N° 339

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE ☞ Dans quelques semaines nous connaissons les résultats du recensement qui a été réalisé sur la Commune en début d'année. Ce sera une indication sur le nombre d'habitants, la pyramide des âges, le dynamisme local... Bien évidemment, c'est une photographie à un moment donné avec toutes les imperfections qui peuvent en résulter.

Certes nous savons déjà qu'un certain nombre d'habitations étaient inoccupées du fait de départs en maison de retraite, de successions en cours ou de travaux. En effet, et cela n'était jamais arrivé auparavant, **nous avons eu un nombre de décès importants de 2018 à 2022** : en moyenne un chaque mois ! Et cette tendance s'est malheureusement poursuivie en 2023.

Heureusement, à part 2020, **le nombre de naissances est relativement stable** même s'il ne représente que les deux tiers des décès et ne permet donc pas un renouvellement à l'identique de la population. Mais nous pouvons cependant rester optimistes car malgré la crise que nous vivons **des maisons changent de mains, se rénovent ou se construisent, des terrains à construire sont proposés à la vente**. Cela signifie qu'une population « jeune » va s'installer de nouveau progressivement et que notre Commune reste donc toujours attractive.

Bienvenue à ces nouveaux habitants qui vont participer, avec les actuels, au bien vivre ensemble et ainsi à régénérer notre communauté villageoise.

Lilian JOUSSON

MAIRIE

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le **secrétariat de la Mairie sera fermé au public le mardi 26 et le vendredi 29 décembre**. Il sera exceptionnellement ouvert le jeudi 28 décembre.

LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter en 2024 il faut être inscrit sur la liste électorale communale. Si ce n'est pas déjà le cas, il faut donc se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

P.L.U.i.

L'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui va fixer à partir d'avril 2024, et ce pour une dizaine d'années, le parcellaire constructible et les règles d'urbanisme applicables notamment à LOUZAC SAINT ANDRÉ, **s'achève le 1^{er} décembre 2023 à 17 H 30**. Après cette date il ne sera plus possible aux particuliers de faire valoir leurs remarques, suggestions ou oppositions.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- lundi 11 décembre
- mardi 26 décembre.

Le lundi 25 décembre étant férié, les sacs noirs seront donc collectés également le mardi 26.

ANNÉES 80

L'Ibérica organise le **samedi 02 décembre une nouvelle soirée « Années 80 »** à la salle des fêtes de Louzac à partir de 21 H 30.

L'animation est assurée par le DJ Sylvain. L'entrée (uniquement sur réservation) est à 7 €. A noter qu'il n'y aura pas de restauration mais simplement une buvette (L'abus d'alcool est dangereux pour la santé).

Réservations obligatoires : ☎ 05.45.82.93.44

LOTO

Le Comité de jumelage organise un loto à la salle des fêtes de SAINT LAURENT DE COGNAC le **vendredi 08 décembre**.

THÉÂTRE

La troupe des Borderies présente sa nouvelle pièce « Ça se complique ! » de Patricia HAUBÉ le samedi 20 janvier. **Les réservations seront ouvertes à partir du mercredi 03 janvier dès 9 H.**

DÉMARCHAGES

Décembre est un mois propice à des démarchages abusifs et parfois même délictueux.

La plus extrême vigilance s'impose et il convient de demander à son interlocuteur les preuves de sa qualité professionnelle ou de son appartenance à une association.

En cas de doute, il ne faut pas hésiter à alerter la gendarmerie ou la Mairie.

AGENDA

IBÉRICA

Samedi 02 décembre 21 H 30

Soirée « Années 80 » à la salle des fêtes de Louzac (entrée : 7 €)

Inscriptions obligatoires : ☎ 05.45.82.93.44

LOTO

Vendredi 08 décembre 21 H 00

Loto du Comité de jumelage à la salle des fêtes de SAINT LAURENT DE COGNAC

Réservations : ☎ 06.89.89.48.04

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Lundi 11 décembre 14 H 00

Permanence gratuite à la bibliothèque municipale.

Contact : Michèle LADIK (☎ 06.11.72.08.90)

PAROISSE

Pas de messe en décembre dans les églises Saint André et Saint Martin.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE

BURBAUD Nina, Gisèle, Jeanne 03 novembre

SONTHEIMER Djayden Ninio David François
23 novembre

DÉCÈS

COUVIDAT Philippe 05 novembre

LESCLAUX Claudette 24 novembre

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Fermeture pendant les vacances de Noël.

Réouverture au public le lundi 08 janvier à partir de 14 H.

AÉROMODÉLISME

A l'occasion de son Assemblée générale du 08 novembre, l'Aéromodélisme club des Borderies a renouvelé son bureau. Ont été élus :

Président : Jean-Paul FROSSARD

Trésorière : Christiane BELZUNG

Secrétaire : Sylvain LOISON

L'association, qui dispose de son propre terrain d'envol sur la Commune, accueille toute personne motivée qui serait intéressée par cette activité ludique et sportive.

OBJETS TROUVÉS

Régulièrement sont rapportés en Mairie divers objets trouvés sur le territoire communal. Rarement retrouvent-ils leur propriétaire ; ce qui est étonnant lorsqu'il s'agit de clefs ou d'un portable !

Si vous perdez un objet, n'hésitez pas à joindre la Mairie (☎ 05 45 82 18 80) pour le signaler et donc peut-être pouvoir le récupérer.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 23 novembre

- **Finances** → Renouvellement de la ligne de trésorerie annuelle auprès de la Caisse d'Épargne.
- **Grand Cognac** → Accord donné aux cinq dossiers présentés suite à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
- **RN 141** → Approbation en faveur de la motion proposée par Grand Cognac pour la mise à 2 X 2 voies de la RN 141 au niveau de Malvieille.
- **Motion** → Soutien à la proposition de loi pour renforcer la protection des élus.
- **Enquête publique** → Attribution au géomètre AB6 des démarches et de la réalisation des documents nécessaires en vue de finaliser la procédure pour la cession de portions de chemins en désuétude.
- **Personnel** → Présentation du Rapport Social Unique pour l'année 2022.

CIMETIÈRES

Nombreux sont ceux qui ont apporté dans les cimetières communaux des chrysanthèmes.

A l'heure de venir les enlever, **merci de déposer dans les lieux dédiés les fleurs fanées et autres déchets. Les emporter en déchetterie ou les mettre dans sa poubelle personnelle sont aussi des solutions respectueuses des espaces publics.**

A noter qu'à partir du 11 décembre les employés communaux feront le nettoyage d'hiver des cimetières et enlèveront donc les fleurs fanées.

FEUX D'ARTIFICES

Les fêtes approchent et certains peuvent avoir envie d'agrémenter leurs soirées festives.

De nouveau il est rappelé qu'il est **strictement interdit aux particuliers de tirer des feux d'artifices**. C'est une activité très encadrée réglementairement et seuls ceux ayant les accréditations peuvent le faire.

Tout contrevenant s'expose à une amende de 350 €.

INTRAMUROS

Les incidents (route barrée, coupure d'électricité, etc...) qui ont été la conséquence des forts vents de novembre rappellent qu'il est **bien de pouvoir avoir accès à des informations en direct**.

La solution pour chacun est d'installer **gratuitement sur son téléphone portable « Intramuros »**. La Commune l'alimente par toutes les informations pouvant intéresser les administrés.

Il suffit de télécharger sur son smartphone l'application mobile Intramuros soit sur le Play store (Android), soit sur l'Apple store (Apple).